

Le code de la route évolue en faveur  
des piétons et des cyclistes !

Chevaucher  
la ligne blanche  
pour **dépasser**  
**un cycliste,**  
c'est possible !



**Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...**

**Depuis juillet 2015, vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger. Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.**

## Le saviez vous ?

Jusqu'à présent, pour respecter l'interdiction de mordre sur la ligne blanche, de nombreux automobilistes effectuaient des dépassements rasants, déstabilisants, inconfortables et dangereux pour les cyclistes. Il était donc nécessaire de créer une exception à la règle.

## Les réflexes à adopter

Si le chevauchement de la ligne continue est aujourd'hui possible pour doubler un cycliste, n'oublions pas que nous devons :

- nous assurer que les conditions de visibilité sont satisfaisantes ;
- nous déporter suffisamment pour ne pas accrocher le cycliste et respecter ainsi la distance minimum de sécurité qui est de 1 m en ville et de 1,50 m en rase campagne ;
- vérifier que nous pourrions effectuer la manœuvre dans un temps bref et nous rabattre ensuite sans difficulté.



Pour en savoir plus ...

consultez le site internet : **[voiriepour tous.cerema.fr](http://voiriepour tous.cerema.fr)**

